

**Séance du Conseil de Ville  
du 28 septembre 2009 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 7 / 2009**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 6 du 31 août 2009
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Bardhe GAXHERRI, de son épouse Mme Eglantina GAXHERRI-Sadiku et de ses enfants Lendrit et Lendion GAXHERRI
  - M. Enver HOXHA
  - Mme Ulrike PELTZER-Fellner
  - Mme Sahadete KEQMEZI-Xhaqkaj et de sa fille Rinesa KEQMEZI
  - M. Visar REXHEPI
  - Mme Shpresa RUSTEMI
  - M. Antonio VELASCO ORTIZ
  - M. Flurim XHAQKAJ, de son épouse Vjollca XHAQKAJ-Xhelili et de ses enfants Adrian et Edona XHAQKAJ
6. Election de M. Paul Fasel, PCSI, au Bureau du Conseil de Ville, en remplacement de Mme Joëlle Fasano
7. Comptes 2008 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
8. Adoption de la conception directrice pour l'aménagement de la Sorne et de ses abords
9. Projet de message au Corps électoral relatif à une demande de crédit-cadre de Fr. 15'000'000.-, dont Fr. 5'470'000.- à charge de la Commune (part autofinancée par le fonds des digues) après déduction des subventions du Canton et de la Confédération, en vue de la mise en œuvre des mesures de protection contre les crues et de revitalisation de la Sorne
10. Projet de message au Corps électoral relatif à la modification de l'arrêté fixant le tarif de l'eau
11. Développement de l'interpellation 3.02/09 - "Crise et marché du travail local : plan communal de relance", CS•POP•Verts, M. Max Goetschmann
12. Développement de l'interpellation 3.01/09 - "Crise et marché du travail local : le point de la situation", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
13. Développement de la motion 5.06/09 - "Crise et marché du travail local : organisme de prise en charge des demandeuses et demandeurs d'emploi", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
14. Développement de la motion 5.07/09 - "Crise et marché du travail local : inventaire d'activités pour des programmes d'occupation et pour des mesures actives", CS•POP•Verts, M. Max Goetschmann
15. Développement de l'interpellation 3.03/09 - "Fusion Régio gaz et EDJ", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
16. Développement de la motion 5.08/09 - "Service de médecine scolaire et protection du secret médical", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
17. Réponse à la question écrite 2.06/09 - "Eau potable !", UDC, M. Pascal Schaffner
18. Réponse à la question écrite 2.09/09 - "Evaluer l'impact du vote par correspondance sur les dernières votations et élections", UDC, M. Dominique Baettig
19. Réponse à la question écrite 2.10/09 - "VonRoll / Rondez Delémont et Choindez - les bons tuyaux", CS•POP•Verts, M. Pepi Natale
20. Réponse à la question écrite 2.11/09 - "Rénovation finale du Gros-Seuc", CS•POP•Verts, Mme Emmanuelle Schaffter Milani
21. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**M. Romain Seuret**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la suite du décès de M. Charly Chappuis, papa de M. Damien Chappuis.

## 2. APPEL

40 membres sont présents.

M. Romain **Seuret**, président, M. David **Asséo**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Paul **Fasel**, 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Sébastien **Lapaire**, Mme Anne **Froidevaux**, scrutateurs.

### *Conseil de Ville*

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Yves **Bregnard**, Matthieu **Comte**, Jérôme **Corbat**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Max **Goetschmann**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Julien **Lesniak**, Murielle **Macchi**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Pepi **Natale**, Alphonse **Poupon**, Rita **Rais-Vernier**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Julien **Spinelli**, Pierre-Alain **Voisard**.

### Sont excusés et remplacés

M. Dominique Baettig est remplacé par M. Pascal **Schaffner**  
 M. Pierre Chételat est remplacé par M. Christophe **Günter**  
 M. Jean-Bernard Deillon est remplacé par M. Asaël **Droz**  
 M. Jean-Yves Gentil est remplacé par M. Mehmet Ali **Celik**  
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par Mme Francine **Chollet**  
 M. Jacques Marchand est remplacé par M. Marc **Ribeaud**  
 M. Jean Parrat est remplacé par M. Didier **Nicoulin**  
 Mme Anne Seydoux est remplacée par Mme Yvonne **Plumez**  
 M. Christian Wirz est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**

### Est excusée

Mme Emmanuelle Schaffter Milani

### *Conseil communal*

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

### *Chancellerie communale, huissier*

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 6 DU 31 AOÛT 2009

Le procès-verbal no 6 du 31 août 2009 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. QUESTIONS ORALES

**M. Paul Fasel**, PCSI, souhaite savoir ce que rapportera, pour Delémont, la construction d'éoliennes à la Haute-Borne, vu le projet en cours. Il s'interroge également sur la collaboration avec des investisseurs genevois en lieu et place des partenaires traditionnels

comme EDJ, qui assurerait de conserver les "richesses jurassiennes" sur territoire jurassien. De plus, il demande si le plan directeur cantonal sera respecté, le site en question n'y figurant pas.

**M. Pierre Brulhart** indique que les communes de Bourrignon et Delémont percevront Fr. 48'000.- par éolienne (17 en tout) et par année, ce qui représente au maximum 20 millions de francs pour la Municipalité pour toute la durée du contrat. Par ailleurs, craignant une colonisation des crêtes jurassiennes par des producteurs externes, le Conseil communal a obtenu un droit d'achat de 25 % sur l'énergie qui sera produite, si son prix est intéressant, ce qui permettra de répondre aux demandes des habitants intéressés par cette énergie propre. En outre, le parc d'éoliennes s'étendrait jusqu'aux Ordon, lieu qui figure dans le plan directeur cantonal. Une rencontre avec le Gouvernement jurassien aura lieu prochainement à ce sujet.

**M. Paul Fasel** est satisfait.

**M. Christophe Günter**, PLR, reconnaît la pertinence du projet, même s'il n'a pas été communiqué au Législatif avant d'être publié. Il s'inquiète toutefois des incidences financières que la Commune devrait assumer et dont il souhaite connaître le montant et le financement. Il souhaite également connaître le coût des études réalisées à ce jour et savoir si Delémont sera obligée d'acquiescer cette énergie, plus onéreuse que l'électricité conventionnelle. En dernier lieu, il demande si la construction de la ligne électrique pour le transport de cette énergie augmentera la valeur du réseau delémontain, ce qui pourrait engendrer une hausse du prix de l'électricité.

**M. Pierre Brulhart** indique que l'exploitation des éoliennes ne générera aucun coût, mis à part celui du travail de l'Administration pour un projet de cette envergure. Par contre, la convention ad hoc stipule que les Services industriels (SID) sont intéressés à gérer le site, contre rémunération. De plus, M. Brulhart indique que la Ville, dans le cadre de l'étude de démarrage, percevra un dédommagement prévisionnel de quelque Fr. 170'000.- pour les examens réalisés durant les cinq prochaines années, dont Fr. 35'000.- seront versés aux sept propriétaires. Le prix d'achat moyen de l'énergie éolienne s'élève à 18 cts/kWh, contre 8 cts/kWh actuellement pour l'énergie conventionnelle, qui pourrait subir une augmentation dans les années à venir. Finalement, M. Brulhart informe que la construction de la ligne électrique doit être étudiée, en considérant la protection de tous les domaines, et qu'elle nécessitera soit un raccord au réseau FMB soit un renforcement du réseau des SID.

**M. Christophe Günter** est partiellement satisfait.

**M. Philippe Ackermann**, PLR, relève l'état souvent déplorable des WC de la place de l'Etang, par ailleurs fréquemment fermés. Il suggère de les laisser ouverts en permanence, de les rendre payants si nécessaire et d'améliorer leur signalisation.

**Mme Françoise Collarin** indique qu'un programme de nettoyage des WC publics est en place et que l'accès doit encore être réglé, dans l'optique de les maintenir ouverts régulièrement. La réflexion englobera également la signalisation des lieux.

**M. Philippe Ackermann** est satisfait.

**M. André Ackermann**, PDC-JDC, indique que dès décembre prochain, les nouveaux horaires des transports publics prévoient la suppression de certaines courses vers la Communance. Pour améliorer la desserte de ce quartier, il suggère de prévoir, sur la ligne de Rebeuvelier via Courrendlin qui conserve une cadence horaire toute la journée, un arrêt au sud du pont de la RDU, même s'il ne pourra pas encore figurer dans le futur horaire officiel.

**Mme Françoise Collarin** informe que cette proposition pourra certainement être réalisée.

**André Ackermann** est satisfait.

**Mme Murielle Macchi**, PS, relève que la Police locale semble ne plus pouvoir réaliser l'ensemble de ses missions de proximité, en raison de deux postes de travail non reconduits. Elle comprend la mise en place d'un moratoire, pour autant qu'il n'engendre pas une diminution des prestations, et s'étonne de ne trouver aucun article de loi réglementant cette procédure. Dans un souci de transparence, elle souhaite connaître le

nombre d'équivalents plein temps non reconduits dans l'ensemble de l'Administration, de même que les critères et le responsable déterminant la mise en place d'un moratoire. Elle s'interroge également sur l'existence d'une législation ad hoc autorisant cette pratique.

**Mme Françoise Collarin** rappelle qu'un groupe moratoire a été mis en place dans le cadre de Mopra, afin de mener une réflexion globale au niveau des services lors de chaque départ de titulaire. A l'heure actuelle, plusieurs moratoires sont en cours afin d'étudier des éventuelles synergies entre services.

**M. Pierre Kohler**, maire, confirme que deux agents de police ont quitté la Police locale, l'un deux ayant été remplacé par un agent administratif, le second devant, en principe, être remplacé par un nouvel agent nommé par Courroux, après le départ en retraite de son agent de police, selon la convention de collaboration ad hoc. Des discussions en ce sens avec d'autres communes sont en cours, raison pour laquelle le Conseil communal souhaite attendre avant de nommer de nouveaux agents. Toutefois, M. Kohler met en exergue les difficultés financières de Delémont et souligne les importantes mesures d'économie acceptées par le personnel communal dans le but de réduire le déficit communal. M. Kohler le remercie pour ses efforts, auxquels la population doit aussi consentir par le biais de diminutions de prestations. M. Kohler relève que les économies souhaitées par le Conseil de Ville passent obligatoirement par une baisse des prestations, dans chaque service, y compris celui de la Police locale. Toutefois, il souligne que la sécurité, tâche essentielle d'une collectivité publique, sera assurée. En dernier lieu, il indique que le Conseil communal soumettra diverses propositions dans le cadre du prochain budget, souhaitant notamment diminuer le nombre de fonctionnaires pour, à terme, disposer d'un budget équilibré. Toute augmentation d'impôts lui semble malvenue pour le moment.

**Mme Murielle Macchi** est partiellement satisfaite.

**M. Jude Schindelholz**, PS, estime essentiel, dans le cadre du projet d'éoliennes, d'associer suffisamment tôt les parties prenantes, vu l'impact sur le paysage, la faune et la flore, ainsi que l'utilisation du sol, notamment. Aussi, il demande si un processus de concertation avec les milieux de la protection de la nature, entre autres, est prévu.

**M. Pierre Brulhart** confirme qu'une procédure de concertation sera instaurée avec l'ensemble des partenaires de protection de l'environnement. Il relève que les Services industriels de Genève, partenaires dans ce projet, effectueront une étude de faisabilité couvrant tous les aspects, notamment l'impact sur le paysage et l'environnement. Il répète que la Commune rencontrera prochainement le Gouvernement jurassien à ce sujet et qu'une demande de permis relative à la mise en place d'un mat de mesure sera publiée sous peu. Le plan spécial qui devra être établi pour Bourrignon et Delémont contiendra l'étude d'impact sur l'environnement.

**M. Jude Schindelholz** est satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, présentant les requérants, indique que les dossiers répondent aux critères en matière d'admission à l'indigénat communal et invite le Législatif à accepter les demandes.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Bardhe GAXHERRI, de son épouse Mme Eglantina GAXHERRI-Sadiku et de ses enfants Lendrit et Lendion GAXHERRI ;**
- **M. Enver HOXHA ;**
- **Mme Ulrike PELTZER-Fellner ;**
- **Mme Sahadete KEQMEZI-Xhaqkaj et de sa fille Rinesa KEQMEZI ;**
- **M. Visar REXHEPI ;**
- **Mme Shpresa RUSTEMI ;**
- **M. Antonio VELASCO ORTIZ ;**
- **M. Flurim XHAQKAJ, de son épouse Vjollca XHAQKAJ-Xhelili et de ses enfants Adrian et Edona XHAQKAJ**

**sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.**

**6. ELECTION DE M. PAUL FASEL, PCSI, AU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE, EN REMPLACEMENT DE MME JOËLLE FASANO**

**M. Luc Dobler**, PCSI, propose la candidature de M. Paul Fasel pour remplacer Mme Joëlle Fasano à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence du Législatif.

**DECISION** : M. Paul Fasel est élu à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence du Bureau du Conseil de Ville à l'unanimité, par 39 voix.

**7. COMPTES 2008 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION**

**M. Pierre Kohler**, maire, en relevant que les comptes 2008 présentent un taux de couverture inférieur à 90 % et un déficit de 7 millions de francs, indique que le Comité du FRED attend début 2010 pour réévaluer la situation de la caisse et, éventuellement, prendre des mesures complémentaires.

**M. Marc Ribeaud**, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), souligne la bonne gestion du FRED en dépit de la mauvaise conjoncture qui a prévalu en 2008. La baisse du taux de couverture de 102.8 % en 2007 à 88.5 % reflète, selon lui, une exposition modérée aux fluctuations boursières. Selon un récent article paru dans *Le Temps*, les caisses de pension les mieux gérées ont perdu entre 11 et 13 % de taux de couverture. Par ailleurs, il invite à surveiller le taux hypothécaire, le rendement des immeubles et le rapport franc suisse / euro, vu l'acquisition d'obligations en devises étrangères.

M. Ribeaud souligne également les encaissements de 3.6 millions de francs, couvrant largement les prestations réglementaires, puisqu'elles se sont montées à 2.8 millions de francs. Le FRED applique le système par capitalisation comme l'ensemble des caisses de pension suisses, mais le bilan des recettes et dépenses du FRED en 2008 lui permettrait de fonctionner sur le mode de redistribution. Par ailleurs, M. Ribeaud relève que les caisses sont légalement obligées de résorber le découvert dû à un manque de couverture. Pour cela, les mesures suivantes ont été décidées : maintien de la cotisation extraordinaire de 0.5 % à la charge des assurés et 0.75 % à la charge de l'employeur, rémunération des taux de prévoyance des actifs de 1 % au lieu de 4 % et suspension des retraits anticipés pour l'encouragement à la propriété.

En conclusion, la CGVC invite le Conseil de Ville à approuver les comptes 2008 du FRED. Il indique également que la loi ad hoc prévoit que les institutions de prévoyance de droit public peuvent déroger aux conditions fixées par le Conseil fédéral au principe du bilan en caisse fermée, ce qui signifie qu'elles ne doivent pas forcément avoir un taux de couverture de 100 %. Il recommande toutefois de ne pas s'en éloigner, en relevant qu'une flexibilité existe, ce qui permettrait d'octroyer un meilleur taux de prévoyance aux assurés actifs. La CGVC se penchera prochainement sur cet aspect.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, remercie le Comité de FRED et la CGVC pour leur travail. Revenant sur le taux de couverture, il estime que les résultats du FRED sont relativement bons, par rapport à d'autres caisses de pension, en raison d'une exposition modérée aux fluctuations boursières. Toutefois, selon la législation sur la LPP, la part du FRED dans l'immobilier est trop importante. Relevant les mesures décidées afin d'accroître le taux de couverture, auxquelles il ne s'opposera pas, M. Goetschmann estime ces démarches quelque peu prématurées, d'autres caisses de pensions étant moins bien situées. D'autre part, ces mesures ne sont qu'à la charge des assurés. De plus, M. Goetschmann qualifie le système du 2<sup>ème</sup> pilier d'arnaque, programmée pour subir des dérives boursières telles que celles qui sont survenues en 2008. Il estime le système de l'AVS plus efficace, citant en exemple les frais de gestion de l'AVS s'élevant à quelque Fr. 5.- par habitant et par an, alors qu'ils atteignent Fr. 1'000.- par assuré dans les caisses de pension. En outre, malgré ses pertes en bourse en 2008, l'AVS a connu une amélioration de ses résultats, qui dépassent aujourd'hui les 2 milliards de francs. A son avis, le champ de la LPP devrait diminuer au profit d'un accroissement d'activités de l'AVS.

**DECISION** : les comptes 2008 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et le rapport de gestion sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 8. ADOPTION DE LA CONCEPTION DIRECTRICE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SORNE ET DE SES ABORDS

**M. Romain Seuret**, président, propose, dans l'entrée en matière, d'aborder librement les points 8 et 9.

**Mme Françoise Collarin**, rappelant la validation de la carte des dangers en 2007, indique que la conception directrice définit la stratégie de la mise en œuvre du projet ainsi que ses objectifs généraux et sectoriels. Les fiches du dossier présentent les étapes des travaux d'aménagements des berges de la Sorne et de ses abords. Ce projet, adapté aux attentes, est devisé à 15 millions de francs et bénéficiera de subventions ramenant les coûts pour Delémont à 4.56 millions de francs. S'étalant sur 10 ans, il fera l'objet d'une procédure de controlling. En ce sens, le Conseil communal présentera chaque année l'état d'avancement des travaux et fournira à la fin de chaque législature un rapport complet, présentant les charges du projet. Les rapports seront transmis au Législatif avec le budget communal.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, soulignant la qualité du rapport, accueille favorablement la mise en place d'une structure de controlling, souhaitant un suivi rigoureux, sur les plans technique et financier. Son groupe acceptera l'entrée en matière.

**M. Luc Dobler**, PCSI, estime les coûts du projet acceptables, vu leur répartition entre la Ville, le Canton et la Confédération. Outre leurs aspects préventifs et sécuritaires, les travaux conféreront à la Sorne un aspect naturel et convivial, vu l'écosystème prévu et les aménagements en faveur de la mobilité douce. Il se réjouit de ce projet, alliant efficacité, esthétique et prise en compte des milieux naturels, et indique que son groupe le soutiendra.

**M. Jude Schindelholz**, PS, relève le caractère exemplaire du dossier, intégrant les principes du développement durable en protégeant la ville contre les crues de la Sorne mais également en améliorant la qualité écologique de la rivière et en favorisant la mobilité douce. Ces mesures pourraient aboutir à des subventions supplémentaires de 10 %. De plus, M. Schindelholz rappelle que le processus de concertation, instauré dès le début du projet, a permis de réunir l'ensemble des citoyens et associations concernés. En dernier lieu, la procédure de controlling assurera une information régulière au Conseil de Ville, qui pourra se prononcer à ce sujet. En outre, le financement par le fonds des digues évite une augmentation de la dette communale et M. Schindelholz insiste sur le total des coûts, atteignant 15 millions de francs, qui devra être respecté. Son groupe soutiendra sans réserve la conception directrice ainsi que le message au peuple.

**M. David Asséo**, CS•POP•Verts, relève la qualité du dossier fourni et salue les démarches de concertation entreprises. Il est, selon lui, important de s'occuper des crues et de revaloriser les abords de la Sorne. Son groupe soutiendra donc l'entrée en matière. De plus, la forme du crédit-cadre lui paraît adéquate, donnant une certaine souplesse selon l'évolution du dossier. Toutefois, M. Asséo souhaite connaître la manière dont le Conseil communal s'assurera que les éléments figurant dans le plan directeur, mais n'étant pas indiqués comme financés, seront bien intégrés. Il cite en exemple le parking de la Jardinerie, en demandant de quelle façon les éléments figurant au plan directeur auront force vis-à-vis des futurs promoteurs. D'autre part, il souhaite connaître les remarques faites lors de la phase de consultation qui ont été intégrées au projet.

**M. Pascal Schaffner**, UDC, indique que son groupe acceptera l'entrée en matière, estimant nécessaire de garantir la sécurité des habitants et des biens aux abords de la Sorne.

**Mme Françoise Collarin** remercie les intervenants ainsi que MM. Hubert Jaquier et David Siffert, qui ont activement travaillé à ce projet. Elle souhaite toutefois des précisions s'agissant des questions posées par M. Asséo.

**M. David Asséo**, CS•POP•Verts, pense à certains lieux faisant l'objet de plans spéciaux aux abords de la Sorne, notamment des aménagements non financés par le projet mais dont il sera tenu compte dans des réalisations futures.

**Mme Françoise Collarin** confirme que, dans un souci de cohérence, les promoteurs ont été informés du présent projet et des mesures envisagées. Certains ont d'ailleurs émis des

suggestions afin d'améliorer encore l'attractivité des berges. Par ailleurs, les points blancs figurant sur le parcours de la rivière représentent des mesures à ce jour non obligatoires mais qui pourraient être adoptées, selon les besoins, sur décision du Conseil de Ville.

**M. Charles-André Schäublin**, PLR, rappelle le postulat 4.05/07 demandant d'étudier l'utilisation du Ticle en cas de crues, permettant d'y dériver de la Sorne 3 à 4 m<sup>3</sup> d'eau par seconde entre la Grande-Ecluse et le Collège, ce qui diminuerait d'autant les inondations dans le secteur de la Gare. Selon ses informations, des réflexions sont en cours pour l'ensemble des ruisseaux et amenées d'eau externes à Delémont. De plus, malgré le souhait du groupe PLR d'intégrer ces travaux dans le projet "Delémont marée basse", M. Schäublin constate que le message au Corps électoral ne les mentionne pas, ce qui le surprend. Dans ces circonstances, il propose de modifier le message comme suit :

- au chapitre 4.1, ajouter dans le titre "Ticle" ;
- en fin de chapitre 4.1.1, ajouter le texte suivant : "Le Ticle sera réaménagé afin d'augmenter sa capacité d'écoulement, principalement lors d'inondations." ;
- au chapitre 4.1.3, ajouter une ligne supplémentaire "aménagement du Ticle" pour un montant de Fr. 150'000.- et retrancher cette somme de l'aménagement du secteur camping-Centre professionnel.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, indique que, selon les informations du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, le suivi environnemental du projet ne se limitera pas à la période des travaux. Il appartiendra à la Commission des digues d'assurer une gestion durable de la rivière. Aussi, M. Martinoli souhaite savoir comment les taux d'atteinte des objectifs seront mesurés.

**M. Pascal Schaffner**, UDC, dans le cadre du gros œuvre au centre-ville, suggère de réaliser les travaux les plus urgents, notamment de reprofiler le lit de la Sorne, renforcer les fondations et sécuriser les ponts et bâtiments. Il estime préférable d'attendre un à deux ans pour procéder aux aménagements de la rivière, ce qui permettrait aux finances communales de s'améliorer.

**Mme Françoise Collarin**, répondant à la proposition de M. Schäublin, indique que le Ticle est pris en considération dans la conception directrice. Elle soumet toutefois les propositions suivantes :

- au chapitre 4.1, ajouter dans le titre "Ticle" ;
- au chapitre 4.1.3, ajouter "Ticle" dans la 1<sup>ère</sup> phrase et dans l'aménagement secteur camping-Centre professionnel ;
- au chapitre 5, ajouter "Ticle" dans le récapitulatif des coûts Grande Ecluse / En Dozière.

Le fonds des digues servira également à l'entretien des berges, y compris celles du Ticle.

**M. Charles-André Schäublin**, PLR, retire ses propositions.

**Mme Françoise Collarin**, répondant à M. Martinoli, indique que le controlling sera assuré par un comité de pilotage durant les 10 années du projet, sur la base d'un cahier des charges. A l'heure actuelle, elle ne peut répondre à la suggestion de détail de M. Schaffner, d'autant que le Conseil de Ville sera informé au fur et à mesure de l'avancement des réalisations.

**DECISION** : la conception directrice pour l'aménagement de la Sorne et de ses abords est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **PROJET DE MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT-CADRE DE FR. 15'000'000.-, DONT FR. 5'470'000.- À CHARGE DE LA COMMUNE (PART AUTOFINANCÉE PAR LE FONDS DES DIGUES) APRÈS DÉDUCTION DES SUBVENTIONS DU CANTON ET DE LA CONFÉDÉRATION, EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET DE REVITALISATION DE LA SORNE**

**Mme Françoise Collarin** souligne que ce projet n'engendrera pas une augmentation de la dette communale de Delémont, étant donné que les intérêts et amortissements seront prélevés sur le fonds des digues. Pour l'heure, le soutien des CFF n'est pas encore connu

mais une subvention pour la construction de la digue En Dozière est assurée. Des démarches en vue de subventions seront entreprises, y compris auprès des assurances, une fois le message accepté. Le cas échéant, les travaux s'échelonnent sur 10 ans, dès 2010, et leur coût pourra être amorti en 50 ans. Une fois achevés, les ouvrages ne nécessiteront pas d'entretien conséquent.

**M. André Ackermann**, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera ce message, dont les travaux amélioreront la qualité de vie et la sécurité, en intégrant les principes du développement durable. Il souligne le sérieux et la compétence avec laquelle ce dossier a été réalisé, en répondant aux critères fixés par les autorités cantonales et fédérales.

**DECISION** : le message au Corps électoral relatif à une demande de crédit-cadre de Fr. 15'000'000.-, dont Fr. 5'470'000.- à charge de la Commune (part autofinancée par le fonds des digues) après déduction des subventions du Canton et de la Confédération, en vue de la mise en œuvre des mesures de protection contre les crues et de revitalisation de la Sorne, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**10. PROJET DE MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À LA MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ FIXANT LE TARIF DE L'EAU**

**M. Pierre Brulhart** rappelle que ce message fait suite à la hausse du tarif de l'eau acceptée par le Conseil de Ville le 31 août 2009. Il apporte une précision au dernier paragraphe du message, en indiquant qu'il serait quasiment impossible, en réduisant sa consommation d'eau, de baisser sa facture d'eau si son prix est très bas. Aussi, avec un tarif à Fr. 2.-/m<sup>3</sup>, l'impact de la réduction de consommation est plus important. En cas de mauvaise compréhension de ce passage, le Conseil communal accepterait de le supprimer.

**DECISION** : le message au Corps électoral relatif à la modification de l'arrêté fixant le tarif de l'eau est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**11. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/09 - "CRISE ET MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL : PLAN COMMUNAL DE RELANCE", CS•POP•VERTS, M. MAX GOETSCHMANN**

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, met en évidence les effets de la crise économique - provoquée par l'implosion du système financier néolibéral - sur l'économie suisse et régionale, provoquant à fin mai un taux de chômage à Delémont de 10,5 %, qui sera l'une des principales priorités ces prochains temps. En ce sens, il salue le plan de relance de l'Exécutif. Il s'étonne toutefois du peu d'empressement avec lequel le Conseil communal implique le Législatif et la population, mis à part quelques crédits. Selon lui, un rapport écrit s'avère nécessaire, afin de définir les priorités politiques et économiques actuelles pour orienter le peuple sur la nature et la gravité des problèmes actuels et faire émerger des idées, notamment auprès du Conseil de Ville.

M. Goetschmann prend en exemple le rapport de l'Exécutif de La Chaux-de-Fonds quant à son propre plan de relance, qui stipule qu'un programme de soutien à l'économie locale et régionale doit être considéré comme subsidiaire des programmes fédéral et cantonal. Ses buts sont d'assurer la meilleure application, dans la région chaux-de-fonnière, des mesures fédérales et cantonales, de limiter la propagation aux autres branches de la crise touchant le secteur industriel et de limiter les conséquences sociales les plus graves et les plus durables de la détérioration constatée depuis un an.

Revenant à son interpellation, M. Goetschmann, dans l'attente d'un rapport plus global, souhaite des renseignements démontrant que le plan de relance communal, outre les investissements dans le domaine de la construction, contient également un volet couvrant le secteur social. Il s'interroge également sur les dispositions prises afin de s'aligner sur les mesures prévues dans les plans cantonal et fédéral. Il souhaite également connaître les mesures d'accompagnement envisagées par le Conseil communal, afin de déployer un effet approprié. A ce sujet, le rapport chaux-de-fonnier stipule que des conditions doivent être respectées pour que la Ville consente à des dépenses nouvelles dans le cadre du plan

de soutien à l'économie. En effet, ces dépenses doivent provoquer des dépenses privées ou permettre de capter des subventions, profiter principalement à des acteurs régionaux, provoquer une amélioration à plus longue échéance ou permettre d'éviter ou de limiter des situations sociales négatives aux conséquences durables.

En dernier lieu, M. Goetschmann estime que la crise augmente les besoins de financement pour des mesures de lutte contre la dépréciation du marché de l'emploi et prive de ressources, par la baisse des rentrées fiscales notamment.

**Mme Françoise Collarin** rappelle que le plan de relance communal, contenant des travaux dont la réalisation est nécessaire, a été mis sur pied dans un souci d'urgence et d'efficacité, afin de fournir du travail aux entreprises locales. Ces crédits figureront dans le plan financier des investissements, dont la soumission au Conseil de Ville n'est pas obligatoire. Parmi les investissements choisis, les travaux urgents ont eu la priorité. Mme Collarin souligne que, dans cette démarche, la Ville a obtenu des tarifs intéressants, ce qui lui a permis d'opter pour des critères écologiques, d'économie d'énergie et de développement durable dans ses ouvrages. D'autre part, les taux d'emprunt sont bas, étant situés entre 2 et 2.25 %.

Par ailleurs, Mme Collarin estime le parallèle tiré avec La Chaux-de-Fonds comme étant disproportionné, la capacité de Delémont étant différente. Même si elle ne dispose pas d'un fonds de relance, d'autres ressources lui permettent de prévoir de grands chantiers, qui ne l'endetteront pas. Ce fonds de soutien pourrait toutefois être créé pour agir en cas de problèmes structurels et économiques survenant en ville.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : la discussion est ouverte.**

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, souhaite que le message au Conseil de Ville relatif au budget 2010 prévoie un chapitre particulier consacré au plan de relance.

**M. Philippe Rottet**, UDC, estime que grâce au système libéral, la Suisse est devenue l'un des pays les plus riches. Un sondage a d'ailleurs révélé que 80 % de la population se dit satisfaite de vivre en Suisse, dont le taux de chômage est le plus bas d'Europe. En ce sens, il estime inapproprié de faire un amalgame entre la crise économique actuelle et le système libéral capitaliste. A son avis, les autorités suisses ont agi dans les meilleurs délais pour limiter les conséquences, sur le chômage en particulier.

## 12. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/09 - "CRISE ET MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL : LE POINT DE LA SITUATION", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, met en exergue la différence entre taux global de demandeurs d'emploi à Delémont, s'élevant à fin juillet à 11.4 % (7.9 % dans le Jura), et le taux de chômage de 8.1 % (5.7 %). Selon lui, cette situation grave sera encore péjorée par la 4<sup>ème</sup> révision de la Loi sur l'assurance-chômage, que le Conseil national approuvera probablement en décembre prochain. M. Martinoli souhaite que les statistiques cantonales et communales relatives au chômage soient transmises au Conseil de Ville par voie électronique, chaque mois.

M. Martinoli s'interroge sur les aspects suivants :

1. Evolution du taux de chômeurs et de demandeurs d'emploi ces derniers mois à Delémont, en tenant compte du chômage partiel ; répartition des demandeurs selon l'âge et les secteurs d'activité.
2. Nombre de chômeurs actuellement en fin de droit. Augmentera-t-il rapidement ? Ce chiffre aura une incidence sur les coûts du Service social régional et les impôts communaux, notamment. Il indiquera aussi si des programmes d'occupation cantonaux (POC) doivent être prévus, étant mis en place par les communes.
3. Fonctionnement du dispositif de "gestion sociale du chômage" mis en place par le Canton et les communes ; tâches incombant à la Commune ; "mesures actives"

(formation : stages, entreprises de formation ; emploi temporaire (PET) : semestre de motivation, stages professionnels ; mesures spécifiques : allocations de formation, initiation au travail, encouragement en vue d'une activité indépendante, tests d'aptitude) et "autres mesures" organisées ou proposées par le Canton à Delémont. M. Martinoli cite également la ville de La Chaux-de-Fonds, où le taux de chômage s'élève à 8.9 %. Dans son programme de soutien à l'économie régionale, le Conseil communal chaux-de-fonnier indique vouloir assurer une meilleure application locale des mesures prévues par la Confédération et le Canton. Parmi les mesures déjà adoptées figurent l'offre d'un stage payé de 12 mois pour tous les apprentis en fin de formation dans les services de la Ville, des PET ou des échanges linguistiques, notamment.

4. Organisation de POC pour chômeurs en fin de droit à Delémont. A ce sujet, M. Martinoli précise que ces programmes d'occupation se déroulent dans les administrations cantonale et communales, les homes et hôpitaux ou chez Caritas, entre autres. M. Martinoli se réfère à la loi fédérale ad hoc, qui stipule que les communes participent à l'organisation des mesures actives du marché du travail et d'autres mesures cantonales.
5. Dotation suffisante en personnel de l'Office communal de l'emploi pour faire face à la situation.

**M. André Parrat** rapporte une statistique de l'OCDE, qui prévoit pour 2010 25 millions de chômeurs de plus qu'en 2007, malgré les mesures de soutien aux banques et à l'industrie automobile, ce qui représente un taux moyen de chômage de 8.3 %. Au niveau communal, M. Parrat indique qu'un plan de crise a été accepté par l'Exécutif, afin de lutter en faveur des chômeurs et demandeurs d'emploi. Delémont étant une ville-centre, M. Parrat estime qu'elle devrait bénéficier d'un traitement particulier sur le plan cantonal.

M. Parrat s'inquiète de la situation particulièrement difficile du marché du travail. En ce sens, une réflexion menée en début de législature a conduit au développement de mesures appropriées au cas où la hausse du chômage se poursuivrait. Il rappelle toutefois le champ d'activités restreint des communes, en matière de gestion du chômage et de demandes d'emploi, toutes les décisions en la matière incombant au Canton. Ainsi, les tâches relevant des communes consistent en l'inscription des chômeurs et la mise à disposition de travaux. Au niveau financier, la situation préoccupante de la ville ne permet d'envisager que peu de mesures complémentaires à celles prévues par le Canton. Le département en charge du dossier œuvre à la mise en place de mesures qui seront présentées ultérieurement.

M. Parrat indique que les statistiques existantes sont délivrées par le Service cantonal des arts et métiers et du travail et qu'elles seront transmises chaque mois au Conseil de Ville. Il met en évidence le taux de chômage, qui est passé de 4.1 % en juillet 2008 à 8.1 % une année plus tard. A ce chiffre s'ajoutent 3.3 % de demandeurs d'emploi, pour un taux global de 11.4 %. A fin août, ce taux est identique, avec une répartition différente de 8.5 % de chômeurs et 2.9 % de demandeurs d'emploi. Toutefois, M. Parrat insiste sur ces statistiques, auxquelles une frange importante de la population échappe, notamment les personnes en programme d'occupation, celles subissant du chômage partiel dans les entreprises, bénéficiant de l'assistance sociale ou cherchant des solutions sans s'adresser à une instance administrative. Au niveau de l'aide sociale, 10 % de charges supplémentaires ont été annoncées pour 2010.

Par ailleurs, M. Parrat rappelle que les communes n'assument plus la gestion sociale du chômage, à l'exception de l'inscription des chômeurs et de la collaboration dans la mise en place de travaux d'occupation. Il rappelle également que la Ville a mis en place un plan de soutien à l'emploi et qu'elle a toujours été favorable à la création de programmes PET et POC. A l'heure actuelle, le Conseil communal est toutefois prêt à les multiplier.

S'agissant de la dotation de l'Office de l'emploi, M. Parrat l'estime suffisante. En cas de hausse du chômage, il peut compter sur la collaboration d'une personne justement en programme d'occupation, engagée jusqu'à fin décembre. Ainsi, l'Office de l'emploi est ouvert toute la semaine, au lieu de trois matins habituellement.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, est satisfait.

**M. Paul Fasel**, PCSI, demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : la discussion est ouverte.**

**M. Paul Fasel**, PCSI, indique que son groupe se rallie à la démarche du groupe CS•POP•Verts, notamment sur l'urgence des mesures à prendre. A son avis, une fois que le profil des personnes les plus touchées sera connu, des mesures adaptées pourront être déterminées. Toutefois, il ne souhaite pas de créations de poste qui seraient des doublons par rapport à l'organisation cantonale.

13. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/09 - "CRISE ET MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL : ORGANISME DE PRISE EN CHARGE DES DEMANDEUSES ET DEMANDEURS D'EMPLOI", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**
14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/09 - "CRISE ET MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL : INVENTAIRE D'ACTIVITÉS POUR DES PROGRAMMES D'OCCUPATION ET POUR DES MESURES ACTIVES", CS•POP•VERTS, M. MAX GOETSCHMANN**

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, estime que le chômage fait partie intégrante du capitalisme, raison pour laquelle des mesures visant à réduire durablement les conséquences du chômage doivent être décidées, démarche que la majorité fédérale de droite ne semble pas disposée à entreprendre. A son avis, une prise de mesures s'impose pour endiguer les conséquences du système économique, qui a procuré des richesses, selon lui, en profitant du Tiers-Monde et de la nature.

M. Martinoli admet que la prise en charge des demandeurs d'emploi incombe principalement au Canton, tout en relevant que les communes sont plus proches des citoyens. La Loi cantonale en faveur des demandeurs d'emploi stipule que le Canton peut mettre sur pied des programmes d'occupation, des allocations d'initiation au travail, des contributions aux frais de déplacement et d'autres mesures favorisant la réinsertion professionnelle. De plus, le plan de relance cantonal prévoit des démarches principalement en faveur des jeunes chômeurs et des personnes en fin de droit. Citant les mesures envisagées, M. Martinoli les estime insuffisantes, vu la gravité de la situation, et précise que les communes doivent participer à ces actions. Pour Delémont, la création d'un groupe de travail lui paraît indispensable, afin de définir rapidement une stratégie locale de prise en charge des chômeurs, en complément des mesures cantonales. C'est précisément le but de la présente motion, en collaboration avec le Canton voire la Confédération, les syndicats, les représentants des employeurs et l'association Partenaires pour l'emploi, ce qui nécessiterait éventuellement d'élargir les devoirs et compétences de l'Office de l'emploi. En ce sens, le budget communal 2010 devrait contenir une rubrique pour la réalisation des mesures communales en faveur des chômeurs.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, souligne que certains organismes proposant des POC, PET ou TIG, à l'instar de Caritas, disposent de travaux d'occupation mais que les ORP ne leur adressent personne. Par ailleurs, il insiste sur le fait que les travaux d'occupation ne doivent pas remplacer des fonctions occupées le personnel communal. Il ne s'agit donc pas de démanteler la fonction publique communale ni de créer des doublons avec les structures cantonales.

**M. André Parrat** indique que tout doublon avec le Canton sera évité, malgré la particularité de Delémont, qui compte plus de chômeurs et de citoyens bénéficiant de l'aide sociale que les autres communes jurassiennes. Il présente le plan de crise comprenant les mesures en faveur des chômeurs et des personnes sans emploi. Dans ce dossier, M. Parrat n'envisage pas la création d'un groupe de travail spécifique mais la collaboration avec la commission communale ad hoc, qui doit encore valider ce plan avant soumission au Conseil communal. A ce jour, il contient 12 mesures dont certaines sont déjà en place.

M. Parrat suggère d'accepter les deux motions, estimant qu'elles sont d'ores et déjà réalisées. Il rappelle que le budget 2009 prévoit une rubrique "Projets et développements sociaux", qui a permis d'initier diverses démarches, notamment la mise en place, dans les locaux de Caritas, d'une permanence d'accueil, d'écoute et de conseils pour les chômeurs et demandeurs d'emploi. Pour sa part, M. Parrat souhaiterait la création d'une association de défense des chômeurs dans le Jura. Les heures d'ouverture de l'Office de l'emploi ont par ailleurs été élargies aux heures de bureau, grâce à l'engagement d'une personne en programme d'emploi temporaire pour seconder le titulaire du poste.

M. Parrat informe qu'un recensement des programmes POC et PET, existant depuis longtemps à la Municipalité (trois à quatre places en permanence), a été réalisé. Depuis août 2009, un sondage des services communaux a été mené afin de déterminer si des postes supplémentaires pouvaient être prévus. Leur mise en œuvre doit encore être discutée avec les chefs de service avant soumission à l'EFEJ, comité cantonal compétent pour valider ces travaux. L'état du dossier laisse penser qu'une vingtaine de places pourraient être créées simultanément, pour des compétences de formations simples à universitaires. Ce dossier doit encore être finalisé, notamment en ce qui concerne les aspects liés à l'organisation, la coordination, la formation et au contrôle.

Par la suite, M. Parrat informe que des contrats d'insertion sociale pourraient être lancés à l'Administration communale, comme l'ont admis les responsables cantonaux de ce secteur. Toutefois, il souhaite dans un premier temps mettre en place les programmes d'occupation et prévoir les contrats d'insertion au 1<sup>er</sup> trimestre 2010. S'agissant des places d'apprentissage, M. Parrat indique que différents postes existent, en soulignant la volonté du Conseil communal d'en créer d'autres. L'élargissement de l'offre sera étudié, au Service des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement notamment, en tenant compte du fait que ce secteur connaîtra ces prochaines années des mutations de personnel. Quant aux places de stage, à l'Espace-Jeunes par exemple, une rubrique budgétaire est prévue pour l'accueil d'un jeune en formation.

M. Parrat met en évidence la problématique liée au matériel supplémentaire qui devra être acquis pour ces programmes d'occupation et dont le financement doit être trouvé, rappelant l'exigence de l'Exécutif d'appliquer une baisse de 10 % à chaque rubrique budgétaire. En ce qui concerne la coordination de travaux de chômage, M. Parrat indique qu'elle pourrait être confiée à un collaborateur communal en réadaptation professionnelle, après suivi d'une formation, ou assurée par un collaborateur de l'EFEJ. Cet aspect doit encore être étudié.

En outre, M. Parrat indique que d'autres mesures pourraient être envisagées en cas de hausse supplémentaire du taux de chômage. Elles nécessiteraient toutefois un financement important, de la compétence du Législatif. M. Parrat rappelle que ce plan de crise, nouvellement établi, est à la mesure de la situation de la Ville, en rappelant que ce secteur relève principalement du Canton. Il accueillera favorablement toute réflexion ou proposition émanant du Conseil de Ville.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, s'oppose aux activités POC et PET, qu'il qualifie de louables et charitables. Il craint que les tâches confiées aux chômeurs soient considérées comme une punition, le principe étant de les occuper avec des travaux quels qu'ils soient. A son avis, ces mesures nuiront à l'autonomie, l'estime de soi et à la motivation des chômeurs engagés, alors qu'ils ont besoin de s'identifier à un projet. Selon lui, les chômeurs se verront confier des activités n'ayant aucun rapport avec leurs compétences. Il estime qu'une relation de coopération, de participation et de confiance entre chômeur et Etat doit être instaurée, alors que la méthode proposée est, selon lui, dépassée, désuète, et revient à stigmatiser le chômeur. Il se base sur l'étude menée par le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), qui parvient à ces conclusions, soutenues également par des sociologues et travailleurs sociaux. En ce sens, il suggère de refuser la motion 5.07/09, d'autant que le plan de crise détaillé par M. Parrat la rend inutile, la plupart des éléments étant déjà réalisés ou en cours de réalisation.

**Mme Murielle Macchi**, PS, indique que son groupe soutient les deux motions. En effet, elle estime que l'action des communes, en dépit de la création des ORP, reste déterminante pour les personnes achevant leur stage dans des centres régionaux de placement. Elle soutient la mise en place des programmes d'occupation, en collaboration avec d'autres communes ou le Canton, et relève que de nombreuses personnes sont exclues du marché du travail en raison du fait qu'elles ne répondent plus aux exigences de formation, de mobilité ou de disponibilité. Des mesures adéquates serviront à lutter contre l'exclusion et à réinsérer les personnes dans la société, par l'accès au marché du travail. Mme Macchi estime essentiel d'offrir des prestations permettant aux bénéficiaires de fournir une contre-prestation concrète. Elle accueille favorablement le plan de crise, en espérant que le Conseil communal et le Conseil de Ville en soutiendront les mesures, également si la situation communale se détériore. Ces programmes d'occupation peuvent également être instaurés dans des sociétés à but non lucratif ou répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées ou handicapées. L'efficacité de ce plan passera par une coordination entre Etat et communes et nécessitera des moyens financiers que son groupe soutiendra.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, admet que sa motion puisse être caduque, vu le plan de crise d'ores et déjà prévu. Il estime toutefois que les présentes interventions y ont joué un rôle et relève qu'aucune proposition n'émane du groupe PLR. Il souligne que les PET, les TIG et les POC, qui pourraient relever de tâches intéressantes, généreront des ressources pour les bénéficiaires et leur permettront de subvenir à leurs besoins et de reconstituer un droit aux indemnités de chômage. Quant à l'étude du FNRS, M. Goetschmann est d'avis que les données utilisées ne correspondent pas au taux de chômage qui prévaut à Delémont.

**M. Jude Schindelholz**, PS, ayant bénéficié en 2008 d'un programme d'occupation au Service de l'urbanisme et de l'environnement, indique que cette expérience, très intéressante et formatrice, a consisté en une étude sur la Vieille Ville et une aide dans l'organisation d'une exposition. Il a d'ailleurs pu valoriser cette occupation pour l'obtention de son actuelle place de travail.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, ne s'oppose pas aux mesures édictées par le Conseil communal mais il estime que la philosophie liée aux programmes d'occupation n'est pas adaptée au statut des chômeurs. Il ne souhaite en aucun cas saper les revenus d'un chômeur en fin de droit.

**M. Pierre Kohler**, maire, invite le groupe PLR à faire preuve d'ouverture, vu le taux de chômage important et les mesures envisagées qui, modestes, ne péjoreront pas les finances communales. Il craint qu'un refus du Conseil de Ville soit mal perçu et réaffirme la volonté de l'Exécutif de proposer une vingtaine de postes dans des secteurs correspondant aux compétences des bénéficiaires.

Par ses programmes d'occupation, la Ville entend agir à son niveau, de manière modeste mais efficace, souhaitant donner un signal positif aux citoyens en difficulté. M. Kohler souligne que la situation économique se détériore rapidement, citant en exemple des entreprises actives dans le secteur de la construction, à la recherche de travail. Il invite le groupe PLR à tout le moins s'abstenir de voter, la Ville souhaitant démontrer son soutien aux citoyens concernés.

**DECISION** : la motion 5.06/09 - "Crise et marché du travail local : organisme de prise en charge des demandeuses et demandeurs d'emploi", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli, est acceptée par 39 voix, sans avis contraire.

**DECISION** : la motion 5.07/09 - "Crise et marché du travail local : inventaire d'activités pour des programmes d'occupation et pour des mesures actives", CS•POP•Verts, M. Max Goetschmann, est acceptée par 33 voix, avec 5 avis contraire.

15. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/09 - "FUSION RÉGIOGAZ ET EDJ", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, souhaite faire le point sur les démarches entreprises en vue d'une éventuelle fusion entre Régiogaz et EDJ. Sujet souvent abordé, la taxe d'approvisionnement finance une part importante des activités d'EDJ, allant au-delà du territoire communal, selon M. Nicoulin. Sachant que cette fusion vise un développement du gaz naturel dans le canton, le groupe CS•POP•Verts y est favorable, pour autant qu'elle permette de regrouper les forces et développer des projets, sans sacrifier le développement et l'entretien du réseau local garantissant la sécurité de la population. M. Nicoulin, rappelant les déficits subventionnés par Delémont depuis longtemps, s'interroge sur la prise en considération de cet investissement dans le processus de fusion.

**M. Pierre Brulhart** souligne qu'un groupe de travail étudie depuis deux ans la fusion des activités gazières dans une structure unique d'approvisionnement et de distribution du gaz sur sol jurassien, afin d'optimiser la commercialisation de cette énergie. Deux aspects sont essentiels dans ce dossier : les importants investissements d'EDJ et, surtout, des communes, ainsi que le partage des activités pour éliminer les redondances.

Une première analyse a démontré l'intérêt d'une entité unique pour les deux sociétés et les actionnaires car elle assurerait la pérennité des réseaux et la distribution du gaz aux

meilleures conditions, l'objectif étant de disposer de moyens plus importants pour assurer l'entretien efficient du réseau. A Delémont, le réseau est bien entretenu, mis à part le réseau centenaire de gaz propané. Cette première phase a été avalisée par les deux conseils d'administration. La variante retenue consiste en la création d'une société anonyme en main publique, dans laquelle Régiogaz engloberait toutes les activités liées au gaz naturel et aux énergies renouvelables, entre autres. Au cours d'une prochaine phase, le groupe de travail procédera à la valorisation des réseaux communaux. Pour Delémont, ce travail pourrait être confié à une personne au chômage. Une attention particulière devra être accordée à cette tâche, étant donné que la valeur économique calculée sera un élément de négociation lors du processus de fusion. Une information aux différents conseils communaux actionnaires de Régiogaz aura lieu en vue d'une décision de principe, sachant que les décisions finales reviendront aux Législatifs, voire au peuple. En effet, ce projet, qui devrait se concrétiser durant le second semestre 2010, prévoit que la future société rachète les réseaux communaux. Trois éléments sont à prendre en compte pour la création de cette nouvelle structure : la disposition des propriétaires à céder leur réseau, la valorisation des réseaux et la répartition de l'actionariat.

Répondant aux questions de l'interpellation, M. Brulhart indique que l'Exécutif est favorable à cette fusion, à condition que la Ville y soit majoritaire. Cette fusion devrait induire une réduction des charges de distribution du gaz naturel et le rendre ainsi plus compétitif que le mazout, parallèlement aux énergies renouvelables que Delémont souhaite développer. Des dividendes seraient versés par la société anonyme, en respectant les règles en la matière. Les premières projections, sans la consommation de VonRoll ni celle de l'usine de biocarburant, prévoient des bénéfices de quelque Fr. 400'000.- dès 2011 et le double dès 2015. La société anonyme, propriétaire des réseaux de distribution, en assurerait la gestion, dans un but non pas d'extension mais de densification. En effet, le réseau est par endroit surdimensionné et des raccordements sur les conduites existantes sont souhaités dans les quartiers résidentiels. Des extensions seraient toujours possibles, pour autant qu'elles soient rapidement rentabilisées. Quant au déficit cumulé du gaz, il représente environ 8 millions de francs et ne sera pas pris en compte dans la fusion. Seule la valeur économique du réseau déterminera la répartition de l'actionariat. A noter que le budget du gaz devrait être équilibré dès 2011. Le groupe de travail estime par ailleurs que les dividendes de la future société seront plus importants que les bénéfices potentiels du Service du gaz.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, est satisfait.

**16. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/09 - "SERVICE DE MÉDECINE SCOLAIRE ET PROTECTION DU SECRET MÉDICAL", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, à la suite de la controverse provoquée par la récente épidémie de rougeole, estime que la procédure mise en place dans les écoles pour le rappel des carnets de vaccination ne respecte pas le secret médical. Lors de leur redistribution, certains comportaient des billets jaunes ou rouges, visibles de tous, stipulant aux élèves qu'ils n'étaient pas suffisamment ou pas vaccinés. M. Nicoulin précise que certains refusent la vaccination alors que d'autres ne peuvent y procéder pour des raisons de déficit immunitaire ou d'un problème de santé momentané. Par ailleurs, plusieurs enfants ont fortement réagi à la première vaccination, ce qui a incité le médecin traitant à ne pas pratiquer la seconde injection. M. Nicoulin estime que la vaccination nécessite discussion et explications. Dans ces circonstances, il suggère que les documents ayant trait au Service de médecine scolaire soient remis sous pli fermé, en conservant la voie de distribution habituelle. En outre, M. Nicoulin accepte la transformation de la motion en postulat, pour autant que l'Exécutif s'engage dans les six mois à instaurer cette pratique, au cas où le Canton n'entreprendrait aucune démarche.

**M. André Parrat** suggère la transformation en postulat, dans le but de coordonner cette procédure sur le plan cantonal. Le cas échéant, le Conseil communal agira à son niveau. Par ailleurs, M. Parrat indique que la procédure pour contrer l'épidémie de rougeole ne s'est pas déroulée dans les meilleures conditions.

**DECISION** : la motion 5.08/09 - "Service de médecine scolaire et protection du secret médical", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin, transformée en postulat qui portera le no 4.04/09, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/09 - "EAU POTABLE !", UDC, M. PASCAL SCHAFFNER**

M. Pascal Schaffner, UDC, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

M. Pascal Schaffner, UDC, est satisfait de la barrière installée par les autorités, ce qui empêche le stationnement de véhicules. Toutefois, il relève que les salmonelles et staphylocoques, bactéries dangereuses, s'infiltrent dans de minuscules ouvertures. Les cuves devraient donc, selon lui, être clôturées.

**18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/09 - "ÉVALUER L'IMPACT DU VOTE PAR CORRESPONDANCE SUR LES DERNIÈRES VOTATIONS ET ÉLECTIONS", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Philippe Rottet, UDC, indique que M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

**19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/09 - "VONROLL / RONDEZ DELÉMONT ET CHOINDEZ - LES BONS TUYAUX", CS•POP•VERTS, M. PEPI NATALE**

M. Pepi Natale, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

M. Pepi Natale, CS•POP•Verts, souhaite que, pour les grandes entreprises, des contacts avec les responsables des commissions du personnel aient lieu, afin de disposer d'un autre point de vue que celui de la direction. Le personnel d'entreprise se sentira ainsi écouté.

**20. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/09 - "RÉNOVATION FINALE DU GROS-SEUC", CS•POP•VERTS, MME EMMANUELLE SCHAFFTER MILANI**

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, indique que Mme Emmanuelle Schaffter Milani n'est pas satisfaite.

**21. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

M. Romain Seuret, président, salue M. Julien Spinelli, PCSI, qui siège pour la première fois, et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil de Ville.

**Ont été déposés :** 1 question écrite  
1 postulat  
1 interpellation  
1 motion

La séance est levée à 22 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Romain Seuret

Nadia Maggay

Delémont, le 6 octobre 2009